

FAQ 

FRiBenk 
simplement ouvert

FAQ – Foire aux questions

Quels types de financement puis-je effectuer via FRiBenk?

D'une part, vous pouvez financer l'achat d'un bien immobilier via FRiBenk. D'autre part, vous pouvez passer de votre banque actuelle à la Banque Cantonale de Fribourg via FRiBenk pour votre hypothèque de premier rang existante (financement jusqu'à 67% maximum).

Quelles sont les conditions à remplir pour l'obtention d'un prêt hypothécaire FRiBenk?

Toutes les personnes impliquées dans le financement doivent être de nationalité suisse ou posséder un permis de séjour B ou C. Les personnes assujetties à l'impôt aux Etats-Unis ne peuvent malheureusement pas être servies via FRiBenk.

FRiBenk permet de financer un achat ou une reprise, mais pas la construction d'un bien immobilier.

Quels types de biens immobiliers peuvent être financés par FRiBenk?

FRiBenk permet de financer des maisons individuelles, des appartements en copropriété, des maisons de vacances et des appartements de vacances. Le fait que les biens immobiliers soient habités par leur propriétaire ou loués ne joue aucun rôle. Il est également possible de financer des immeubles collectifs sans partie commerciale.

Quel est le montant maximal de mon hypothèque?

Le montant de l'hypothèque ne doit pas dépasser 1'200'000.- CHF.

Quel est le montant minimum de mon hypothèque?

Pour tous les types de biens immobiliers, l'hypothèque doit porter sur un montant minimum de 100'000.- CHF. Seules les augmentations d'hypothèques FRiBenk existantes peuvent faire l'objet d'une exception.

Est-ce que FRiBenk finance aussi des biens immobiliers à l'étranger?

Non, FRiBenk ne permet de financer que des biens immobiliers situés en Suisse.

Pourquoi le taux d'intérêt est-il aussi attractif?

Avec FRiBenk, vous saisissez vous-même les informations en ligne, ce qui facilite le traitement de votre demande hypothécaire. En conséquence, nous pouvons réduire les coûts et ainsi vous faire bénéficier d'un rabais sur les taux d'intérêt en ligne allant jusqu'à 30%.

J'ai vu sur FRiBenk les taux d'intérêt attractifs. Pouvez-vous me faire une offre ferme?

Les taux d'intérêt publiés sur FRiBenk sont déjà contraignants. FRiBenk vérifie vos données. Dans la mesure où tous les paramètres de contrôle pertinents sont remplis, vous pouvez confirmer directement et en ligne les taux d'intérêt affichés et conclure un contrat avec nous.

Quels types de prêts hypothécaires sont proposés par FRiBenk?

FRiBenk permet de conclure des prêts hypothécaires variables et des prêts hypothécaires fixes de 2 à 10 ans, ainsi que 15 et 20 ans. Vous trouverez les taux du jour sur www.fribenk.ch.

Combien de temps faut-il pour que mon hypothèque actuelle soit rachetée?

Pour que le rachat de votre hypothèque actuelle se déroule sans problème, nous avons besoin de votre dossier de demande au plus tard un mois avant l'échéance de votre hypothèque. Ce n'est qu'ainsi que nous pouvons garantir que nous disposerons de suffisamment de temps pour le règlement. Le traitement comprend entre autres le contrôle de la plausibilité de la demande, l'établissement des formalités de crédit, la signature et le renvoi des contrats de crédit par vos soins et la mise à disposition par nos soins d'une promesse de paiement irrévocable. Le délai de résiliation de l'hypothèque à racheter doit être respecté.

Est-il possible de rompre un contrat à taux fixe?

Non. La banque peut toutefois, à titre exceptionnel, accepter une rupture de contrat, celle-ci entraîne une pénalité financière. Pour les prêts hypothécaires d'une durée de 15 et 20 ans, l'hypothèque comprend une protection contre une pénalité de sortie, ce qui veut dire qu'elle peut être résiliée gratuitement, mais uniquement en cas de vente du bien immobilier.

Qui contacter si j'ai besoin d'informations supplémentaires?

Le « i » d'information à côté des différents champs vous fournit des informations complémentaires. Si, malgré tout, vous n'obtenez pas l'information souhaitée, notre Team FRiBenk se tient volontiers à votre disposition au no 0848 223 223 ou par mail à fribenk@bcf.ch.

Ai-je déjà conclu un contrat contraignant si j'ai rempli une demande via FRiBenk?

En faisant votre demande via FRiBenk, vous mandatez la Banque Cantonale de Fribourg pour le financement de votre bien immobilier. Les conditions fixées sont contraignantes pour autant que vous nous transmettiez votre dossier dans les 5 jours ouvrables.

Puis-je me retirer de l'offre de la Banque Cantonale de Fribourg après avoir mandaté FRiBenk pour le financement?

Oui, vous pouvez en principe encore vous retirer de l'ordre de financement. Toutefois, nous ferons valoir des frais de traitement forfaitaires de 200.- CHF.

Que se passe-t-il si je suis déjà client hypothécaire BCF?

Lors d'un renouvellement hypothécaire, vous avez la possibilité d'opter pour le produit FRiBenk. Pour ce faire, vous devez saisir une demande hypothécaire en ligne.

Sous quelles conditions puis-je augmenter mon hypothèque FRiBenk existante?

Pour chaque augmentation, les conditions sont les mêmes que pour un nouveau financement. Etablissez une nouvelle demande FRiBenk pour chaque augmentation.